

## CET : Bilan de la négociation

Après de longues négociations qui auront tenu en haleine tous les salariés de SPS, le 27 novembre 2006, la direction de SPS signe un accord sur l'ouverture d'un Compte Épargne Temps relooké.

Mais, redevenons sérieux, tout le monde a bien compris dans quel contexte s'est déroulé cette négociation. Le cadre est fixé par un accord de branche signé, et applicable de façon unilatérale. La signature de l'accord sur le CET au niveau de SPS amène plusieurs réflexions.

La représentativité des organisations syndicales :  
CFE-CGC et CGT/FO ont signé cet accord.

Pour la CFE-CGC, malgré son intention de vouloir ouvrir le CET à l'ensemble du personnel comme le souhaitait la Direction, elle n'avait pas d'autre objectif que celui d'apporter de nouvelles conditions à un CET déjà existant pour les cadres et niveau 6. Il leur aurait simplement fallu demander la renégociation de l'accord existant. La principale revendication était la rémunération des journées placées sur le CET via le Plan d'Épargne Groupe; c'est chose faite. Il fallait sauver la Direction qui devait gérer un porte-feuille déjà bien rempli à savoir 4434 jours « épargnés » par 252 salariés.

Quant à CGT/FO, elle n'a participé à aucune réunion de négociation et, en conclusion, signe l'accord avec la direction de SPS. La notion de représentativité atteint son paroxysme. Voilà une organisation syndicale, avec un nombre d'adhérents réduit à sa plus simple expression, ne participant à aucune négociation et qui n'hésite pas à signer des accords avec la direction.

En tout cas, ces deux partenaires «dit sociaux» de la direction lui ont fourni un merveilleux accord pour annualiser le temps de travail à SPS.

Pour conclure, à ce jour, les organisations syndicales non signataires de l'accord CET se sont exprimées pour rendre compte auprès des salariés de leur décision. CFE/CGC et CGT/FO en feront-ils de même ? Soyons patients !

Faut-il dénoncer ou pas cet accord CET ?

SUD a pris la décision de ne pas dénoncer cet accord. Mais, pour l'avenir, le débat reste en suspens. Jusqu'à quant pourrions-nous accepter la signature d'accords d'entreprise sous la menace d'un

accord de branche plus défavorable. Doit-on systématiquement tout accepter, ou doit-on, par le fait d'une dénonciation, montrer notre désapprobation ? Toujours est-il, que le Compte Épargne Temps vient d'être généralisé à SPS. L'ouverture d'un CET est laissé à l'initiative du salarié. Mais, il n'aura aucune possibilité de se rétracter. En ultime revendication, SUD a demandé qu'il soit laissé la possibilité, aux salariés qui auront ouvert un CET, d'y renoncer, à tout moment. On peut rappeler à titre d'exemple, que la clause de renoncement existait à l'origine de l'Horaire Individualisé. Pourquoi, une telle demande ? SUD reste convaincu que le salarié ayant ouvert un CET sera isolé et risque de rencontrer des difficultés à garder l'initiative d'alimenter ou non son compte. Face à des « exigences opérationnelles », des hiérarchies peu scrupuleuses seront amenées à exiger à des salariés, de renoncer à la prise de vacances et de placer des jours de congés dans leur CET. De même, nous avons pu constater que la direction de SPS, pouvait avoir une lecture d'un accord parfois différente de la notre (accord RTT). Quel recours aura le salarié en cas de litige avec la direction ? Toujours est-il, que la direction s'est opposée à une possibilité de rétractation au CET.

SUD ne fera pas d'entrave à la liberté des salariés pour souscrire à un Compte Épargne Temps.

Mais la liberté n'est-elle pas de pouvoir jouir à sa guise de son temps de repos ?

Le CET sera au final :

- le bourreau de l'accord sur la réduction du temps de travail,
- un outil de mise en compétition des salariés et de destruction du partage du travail,
- un moyen supplémentaire pour accroître la charge individuelle de travail.

Alors que SPS perd des emplois, les salariés restants seront encore plus soumis à la pression pour augmenter leur temps de travail annuel.

La Direction a encore gagné du terrain. Mais fait grave, elle n'y est pas arrivée seule mais aidée à tous les étages, par l'accord national de branche de la Métallurgie et également jusqu'au sein de SPS.